

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/02/2023

Dossier complet le :

23/02/2023

N° d'enregistrement :

2023-6742

1. Intitulé du projet

Création d'un bâtiment industriel destiné à la fabrication et à l'usinage de charpentes en bois lamellés.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom HUEZ

Prénom Jean-Michel

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHARPENTES FOURNIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Michel HUEZ Directeur Général

RCS / SIRET

5	4	7	1	4	1	7	4	7	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1b) autres installations classées	1b) autres installations classées soumises à enregistrement (r 2410-2, 2940-2a)
39) travaux, construction et opérations d'aménagement	39) travaux qui créent une surface de plancher comprises entre 10 000 m ² et 40 000 m ² : la surface de plancher totale est de 24 326 m ² incluant les bureaux A noter : ICPE à déclaration 2415-2 et 1532-2b / IOTA : 2.1.5.0 (71 468 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société des CHARPENTES FOURNIER projette le transfert de son site vers un bâtiment industriel restant destiné à la fabrication et l'usinage de charpentes en bois lamellé.

Afin de moderniser son process et d'améliorer les conditions de travail, la société CHARPENTES FOURNIER s'implantera sur un site nouveau de la même commune. Le site d'implantation projeté d'une superficie de 71 468 m², se situe au coeur d'une zone industrielle : la croix des chaumes II, rue Ampère. Le bâtiment projeté d'une surface totale de 24 325 m² comprendra une zone de stockage de bois (3 797,5 m²), une zone de préparation du bois (2 957,5 m²), une zone de collage (7 157,5 m²), une zone de taillage (8417,5 m²), des bureaux (1 320 m²), un auvent (675,85 m²) soit une surface totale de 24 325 m².

4.2 Objectifs du projet

L'usine actuelle ne permet pas le développement de l'activité ni le changement de process envisagé. C'est pourquoi il a été décidé de créer un nouveau site. Celui-ci accueillera des bâtiments répondant aux nouveaux standards de construction, un process innovant, et un nouveau système de traitement du bois par le biais d'une cabine d'aspersion en lieu et place d'un bac de trempage diminuant ainsi les quantités de produits stockés.

Par ailleurs ce nouveau site permettra de se conformer à l'ensemble des exigences des arrêtés ministériels des rubriques ICPE applicables, notamment les rubriques 2410 et 2940 soumises à enregistrement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux démarreront par le VRD, ensuite la construction et l'élaboration des murs internes dont la présence de mur coupe feu REI 120 notamment entre :

- l'atelier de taillage et l'atelier de collage
- les bureaux et ces 2 ateliers
- la zone de stockage des matières premières et ces 2 ateliers

Ces travaux se poursuivront par la réalisation des ouvrages de traitement des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction d'incendie, conformément aux exigences légales en vigueur, ainsi que par la mise en oeuvre de bâches incendie dont le volume sera conforme au calcul D9.

Ils se termineront par la mise en place des équipements de process et installations des bureaux.

Un traitement paysager spécifique sera réalisé au sud du projet afin d'intégrer au mieux le projet le long de la RD. Création d'une haie (d'épines, Aubépines, Fougères) d'une longueur de 500 m située au Nord du site assurant la transition avec la zone agricole en incorporant des arbres à grandes tiges (Chêne, Frêne, Hêtre).

Planning prévisionnel : 10/23 : VRD ; 11/23 : Début des travaux pour le clos couvert ; 05/24 : Second oeuvre ; 10/24: plantations, aménagements extérieurs

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le process industriel sera le suivant au sein du futur site :

- réception de la matière première (lamelles de bois brut)
- stockage et mise à température dans une zone dédiée
- tri et préparation des lamelles de bois brut
- aboutage et encollage du bois pour créer les poutres en bois lamellé
- rabotage des poutres
- taillage des poutres
- si besoin, traitement des poutres via la cabine d'aspersion
- équipement des poutres en vue de leur assemblage sur chantier
- colisage
- chargement, expédition produits finis

L'exploitation du site sera réalisée sur une plage horaire comprise entre 8h et 17h30 du lundi au vendredi.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site sera soumis à la réglementation des ICPE :

- régime de l'enregistrement sous les rubriques 2410-2 (P> 250 kW) et 2940-2a (200 kg/j)

- régime de la déclaration sous les rubriques 2415-2 (1000 l), 1532-2b (10 500 m³)

Le site sera concerné par la déclaration au titre de la loi sur l'eau, rubrique 2.1.5.0, rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles (surface du terrain = 71 468 m²).

La date prévisionnelle du dépôt du dossier d'enregistrement : Première quinzaine d'avril 2023

Le PC sera déposé pour le 15/04/2023 au plus tard

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	71 468 m ²
Surface bâti	24 325 m ²
Surface enherbée / aménagement paysager	31 762 m ²
Puissance du travail du bois	ligne collage 1MW, ligne taillage 200 kW
Application de colle estimée	200 kg/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA La croix des Chaumes II
85170 LE POIRE-SUR-VIE
Références cadastrales :
YT 12,13,14,15,43,44,88,145,147,149
YS 453,457,459
Surface totale = 71 468 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 29 ' 3 " O Lat. 46 ° 45 ' 42 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche du site = ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Vie et de la Micherie entre la Chapelle-Palluau et le Poiré-Sur-Vie (n°520616297), situé à environ 5 km à l'Ouest du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation n'est pas inclus dans un périmètre d'espace naturel protégé.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Vendée est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2016-2021 (PPBE), approuvé par arrêté le 9/09/2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches du site sont les suivants : - 1910154892 « Megalithes dit La Pierre des Farfadets », situé à environ 7,5 km au Nord-Ouest du site ; - 1910154768 « Château de la Métairie », situé à environ 5,50 km au Nord du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune du Poiré-Sur-Vie fait partie de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Ce dernier répertorie sur le territoire les zones humides protégées au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay. Le rapport daté de mars 2022 réalisé par GEOUEST et présenté en annexe indique la présence d'une zone humide située au nord ouest du site d'une surface de 2000 m ² . La société ne sera pas située sur cette zone.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 site pollué a été recensé à environ 1 km à l'Ouest du site : PAL8503281 « MECANOKIT SA, Travail des métaux »
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bassin versant VIE et JAUNAY n'est pas concerné par une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Site FR5212009, directive oiseaux : « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier Et Forêt de Monts », situé à environ 35 km à l'Ouest du site ; - Site FR5200655, directive habitats : « Dunes de la Sauzale et marais du Jaunay », situé à 34 km à l'Ouest du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'eau potable sera limitée aux besoins sanitaires. Le site sera raccordé au réseau d'alimentation d'eau potable de la commune. Il est estimé une consommation annuelle de 510m ³ /an, correspondant à la consommation d'eau équivalente à 58 salariés à raison de 40l/jour/salarié.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la parcelle n'impliquera aucun drainage du site ni aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'excédents de matériaux. Les déblais serviront de remblais pour assurer un équilibre topographique du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La viabilisation des terrains entraînera l'apport de matériaux (bitumes, grave, pierres ...) qui remplaceront ou recouvriront le sol existant comme dans tout chantier d'aménagement de parcelle.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement occupé par des parcelles agricoles. Certaines haies seront supprimées et d'autres ajoutées. La société CHARPENTES FOURNIER recréera une haie bocagère de longueur équivalente à minima 500 m. La suppression de la haie actuelle, au nord, sera réalisée en dehors de la période de nidification. Un traitement paysager sera réalisé afin d'assurer une transition bocagère avec les espaces agricoles et de créer un espace tampon avec l'habitation à proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une zone humide de 2000 m ² située à l'extrême Nord Est de la parcelle concerné par le projet (cf. document en annexe). Cette zone ne sera pas imperméabilisée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire est actuellement occupé par de la prairie qui est fauchée ou cultivée. Le terrain est classée en zone AU (1AUe et 2AUe) du PLU de l'intercommunalité de VIE ET BOULOGNE.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné au même titre que tous les projets de la commune par le risque de transport de marchandises dangereuses, la pollution des sols et le risque industriel. La Rd2A est située au sud du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné au même titre que tous les projets réalisés sur la commune. La commune est concernée par un risque faible de retrait gonflement des sols argileux, tassements différentiels, Séismes (risque modéré) , Radon (fort).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun risque sanitaire : raccordement du site au réseau d'eaux usées de la commune.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'heure actuelle, l'activité engendre en moyenne le passage de 8 camions par jour, sur le site envisagé il est prévu un trafic de 13 camions par jour lié aux livraisons et expéditions. Le trafic sera aussi lié au VL des salariés (environ 75 personnes). Il est à noter que le fait de déplacer le site existant vers cette zone industrielle située en entrée de ville, permettra de ne plus traverser le centre et par conséquent d'en désengorger la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction sera source de bruit pendant les travaux. Ce projet s'insère dans une zone d'activité où la circulation et les activités seront également source de bruits. L'ensemble des activités liée à la production se fera dans des bâtiments bardés (mur en double peau isolé) et fermés. Aménagement paysager prévu afin de créer un espace tampon avec l'habitation à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas susceptible d'engendrer des odeurs.</p> <p>Le projet s'insère dans une zone d'activité où les activités pourront être à l'origine d'émission d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux ne seront pas susceptibles d'engendrer des vibrations importantes.</p> <p>Le projet s'insère dans une zone d'activité où les activités pourront être à l'origine de vibration. L'ensemble des activités sera réalisée en intérieur (du déchargement des matières premières au chargement des produits finis).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine d'émissions lumineuses.</p> <p>Le projet s'insère dans une zone d'activité où les activités pourront être à l'origine d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de travail du bois sera à l'origine d'émissions atmosphériques. Les installations seront équipés d'un système d'aspiration des déchets de bois (copeaux, sciures).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées (eaux sanitaires) seront dirigées vers le réseau d'eaux usées communales.</p> <p>Les eaux pluviales de voiries et de toiture seront traitées sur le site via une rétention des eaux pluviales et transiteront par un séparateur hydrocarbure avant rejet vers le milieu naturel. (en cours d'étude de dimensionnement projet avec la communauté de commune)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets ménagers liés aux locaux sociaux. - des déchets non dangereux : rebuts d'exploitation, curage des ouvrages de traitement de l'eau - des déchets dangereux : emballages souillés de produits chimiques

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est conforme à la demande de modification du Plan Local d'Urbanisme de l'intercommunalité de VIE ET BOULOGNE qui a classé ces terrains en zones AU (1AUe et 2AUe). A noter que l'instruction de cette modification est en cours et sera finalisée fin mars 2023. Un chemin communal traverse actuellement le site, ce chemin n'est plus utilisé actuellement et n'a plus d'utilisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation de la Préfecture de VENDEE, il s'avère qu'il n'existe pas de projet ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale sur la commune du POIRE SUR VIE en 2021 et 2022.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

/

11

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

AIR : le travail du bois implique l'émission de copeaux et de sciures dans l'atelier. Celles-ci seront aspirées et dirigées vers un cyclofiltre.

L'encollage sera réalisé dans une cabine close munie d'une extraction

EAU USEE : les eaux domestiques seront dirigés vers le réseau communal

EAU PLUVIALE : l'ensemble des eaux pluviales du site transiteront par des ouvrages conformes à la réglementation et aux spécifications du GIEP (étude en cours de collaboration avec la communauté de communes)

BRUIT : L'ensemble des machines seront situées dans des cabines d'insonorisation et située dans le bâtiment.

Une étude acoustique sera réalisée dans les 6 mois suivant le début de l'exploitation afin de vérifier la conformité réglementaire.

Concernant le traitement du bois il a été décidé de mettre en oeuvre une cabine d'aspersion afin de réduire la consommation de produits de traitement de bois.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du projet et des mesures prises, l'impact environnemental a été bien appréhendé. Ainsi il n'est pas jugé nécessaire que la procédure fasse l'objet d'une étude d'impact. En effet l'exploitant a pris en compte l'aspect environnemental de son activité dans le choix des équipements du projet avec notamment la mise en oeuvre d'une cabine d'aspersion pour le traitement du bois. Les éventuelles nuisances acoustiques ont été considérées tout comme la gestion des eaux pluviales et résiduaire en cas d'incendie (étude de flux thermique, dimensionnement de la rétention des eaux d'extinction incendie selon le référentiel D9D9A). A noter par ailleurs que la société sera située en zone industrielle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1_Diagnostic des zones humides réalisé en mars 2022 par GEOUEST

Annexe 2_ mise en compatibilité du PLUih par déclaration de projet (vie et boulogne communauté de communes)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Poiré sur Vie

le,

23 février 2023

Signature

HUEZ Jean-Michel



15, rue des Jardins - B.P. 3
F-85170 LE POIRÉ-SUR-VIE
T. +33 (0)2 51 31 82 95
www.lcfournier.fr
S.A.S. au Capital de 422 400 €
SIRET 547 141 747 000 14

